



Albanie: vendetta

Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR

Weyermannsstrasse 10
Case postale 8154
CH-3001 Berne

T ++41 31 370 75 75
F ++41 31 370 75 00

info@osar.ch
www.osar.ch

Compte dons
CCP 30-1085-7

Berne, le 13 juillet 2016



Sommaire

Introduction	2
1 Vendetta en Albanie	2
1.1 Origine et définitions	2
1.2 Propagation en Albanie	3
2 Protection	5
2.1 Lois et système judiciaire	5
2.2 Protection par les autorités et la police	7
3 Impunité des fonctionnaires de l'Etat	8
4 Alternative de protection interne	8

Introduction

Situation: deux familles sont en conflit dans le cadre d'une vendetta. Des membres de la «famille auteure» du dernier meurtre en date craignent un homicide par vengeance commis par la «famille victime». La «famille victime» comprend des employés de l'Etat.

Sur la base d'une demande à l'analyse-pays de l'OSAR, nous avons traité les questions suivantes:

1. Les parents de la «famille auteure» peuvent-ils obtenir une protection policière ou équivalente efficace?
2. Les membres de la «famille auteure» sont-ils suffisamment protégés par l'Etat lorsque des membres de la «famille victime» sont employés de l'Etat?
3. Existe-t-il des alternatives de protection interne?

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR observe les développements en Albanie depuis plusieurs années.¹ Les informations qui nous ont été transmises par des expert-e-s² ainsi que nos propres recherches nous permettent de répondre comme suit aux questions ci-dessus.

1 Vendetta en Albanie

1.1 Origine et définitions³

Origines de la vendetta. Comme déjà exposé dans de précédents rapports de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés, la vendetta ou vengeance du sang (en albanais «*gjakmarrja*») est issue du «*Kanun*», le droit coutumier séculaire de la communauté albanaise.⁴ Le *Kanun* a été codifié au 15^{ème} siècle par Lekë Dukagjini et actualisé

¹ www.osar.ch/pays-dorigine.html.

² Les recherches de l'OSAR se fondent sur des sources publiquement accessibles, conformément aux standards COI. Lorsque ces sources ne permettent pas de trouver les informations requises dans le temps imparti, l'OSAR fait appel à des expert-e-s. L'OSAR documente ses sources de manière transparente et traçable. Les personnes de contact peuvent toutefois être anonymisées afin de garantir la protection des sources.

³ Ce passage reprend dans les grandes lignes un passage de la publication suivante de l'OSAR: OSAR, Kosovo: vendetta, 1^{er} juillet 2016, p. 2-4: www.osar.ch/assets/herkunftslander/europa/kosovo/160701-kos-blutrache-fr.pdf.

⁴ IRB – Immigration and Refugee Board of Canada: Kosovo: Blood feuds and availability of state protection (2010-September 2013), 10 octobre 2013: www.ecoi.net/local_link/261946/388218_de.html; OSAR, Serbie: Vendetta, 9 décembre 2014, p. 1: www.osar.ch/assets/herkunftslander/europa/serbien/141205-ser-roma-blutrache-f.pdf; OSAR, Albanien: Posttraumatische Belastungsstörung; Blutrache, 13 février 2013, p. 8: www.fluechtlingshilfe.ch/assets/herkunftslander/europa/albanien/albanien-posttraumatische-belastungsstoerung-blutrache.pdf; OSAR, Kosovo, La signification des traditions dans le Kosovo d'aujourd'hui, 24 novembre 2004, p. 15: www.osar.ch/assets/herkunftslander/europa/kosovo/kosovo-les-traditions-dans-le-kosovo-daujourd'hui.pdf.

durant la première moitié du 20^{ème} siècle par Shtjefen Gjeçov. En dépit de cette codification, il s'agit essentiellement d'un droit coutumier transmis par tradition orale, dont la teneur peut changer selon les régions et au fil du temps.⁵

Définition classique de la vendetta. Le *Kanun* prévoit qu'un meurtre soit puni par l'homicide d'un membre masculin de la famille de l'auteur du crime. Le système pénal étatique n'a pas pu compenser, d'un point de vue traditionnel, l'atteinte à l'honneur provoquée par un meurtre. Une peine d'emprisonnement repousse seulement la vengeance jusqu'à ce que la personne punie sorte de prison.⁶ Il est interdit de tuer un membre de la famille dans sa maison ou dans son appartement. En outre, les femmes et les enfants ne peuvent en règle générale pas être tués. Par conséquent, les membres masculins d'une «famille auteure» se replient aussitôt après un meurtre en isolement et ne quittent plus leur domicile. Une interruption de la vendetta n'est possible que par une trêve («*besa*») généralement délimitée dans le temps. La vendetta se termine que lorsque le sang versé est vengé ou que la «famille victime» pardonne à la «famille auteure». Cela se produit généralement suite à une longue médiation du conflit et se formalise par une cérémonie de réconciliation.⁷

Diverses définitions et différents degrés de la vendetta. Divers acteurs définissent la vendetta de différentes manières. D'après la compréhension «traditionnelle», il s'agit pour la «famille victime» de venger le sang versé suite à un meurtre et rétablir l'honneur de sa propre famille par l'assassinat d'un membre de la «famille auteure». Une interprétation moins stricte regroupe tous les homicides en raison de vengeance entre deux familles comme vendetta, sans qu'il y ait de référence à la vengeance pour le sang versé et la restauration de l'honneur, découlant du *Kanun*. Une interprétation encore plus large de la vendetta permet même d'englober les meurtres dans le cadre de vengeances sans qu'il y ait de dimension familiale, par exemple un meurtre par vengeance entre des gangs rivaux. La définition la plus large classerait tout meurtre comme vendetta, car il pourrait éventuellement mener la «famille victime» à exercer ultérieurement des représailles à l'encontre de la «famille auteure». Une autre approche large de la vendetta comprend les conflits entre des familles même lorsqu'il n'y a pas eu d'homicide jusque-là, mais des blessures corporelles ou une violente dispute.⁸

1.2 Propagation en Albanie

Vendetta à nouveau répandue en Albanie depuis les années 1990. En Albanie, le nombre de cas de vendetta avait fortement baissé durant les 40 années de domination socialiste d'Enver Hoxha. Suite à la chute du régime communiste dans les années 1990, les cas de vendetta ont en revanche éclaté à nouveau en raison des défauts de

⁵ HRC – UN Human Rights Council (formerly UN Commission on Human Rights): Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Philip Alston; Addendum; Preliminary note on the mission to Albania (15–23 February 2010), 20 mai 2010, p. 3-4: www.ecoi.net/file_upload/470_1277466564_a-hrc-14-24-add9.pdf.

⁶ OSAR, Kosovo, La signification des traditions dans le Kosovo d'aujourd'hui, 24 novembre 2004, p. 15.

⁷ HRC – UN Human Rights Council (formerly UN Commission on Human Rights): Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Philip Alston; Addendum; Preliminary note on the mission to Albania (15–23 February 2010), 20 mai 2010, p. 3-4: www.ecoi.net/file_upload/470_1277466564_a-hrc-14-24-add9.pdf.

⁸ Ibid., p. 4-5.

fonctionnement du système juridique.⁹ Le nombre de victimes annuelles de vendettas en Albanie reste cependant controversé.¹⁰

Contexte sociopolitique et indications différentes sur la répartition géographique. Selon un renseignement e-mail de juin 2016 d'une employée d'*Operazione Colomba*, le corps de paix de l'association catholique internationale *Associazione Comunità Papa Giovanni XXIII*, le phénomène de la vendetta en Albanie se base sur un contexte sociopolitique comprenant la corruption, un faible niveau d'éducation, une forte migration interne et externe ainsi qu'un faible niveau de développement économique. Il s'agit d'un phénomène transversal qui se produit à divers endroits de toute l'Albanie et, en raison de la migration des personnes impliquées, aussi en dehors du pays.¹¹ Un article de l'agence *Reuters* de décembre 2013 indique cependant que la vendetta se limiterait presque exclusivement au nord de l'Albanie.¹² Un article paru dans le *Mediterranean Journal of Social Sciences* se réfère à la propagation de la vendetta, essentiellement au nord et au centre de l'Albanie.¹³ Un employé du bureau de l'ombudsman d'Albanie mentionne dans un renseignement e-mail du 30 juin 2016 que la vendetta est principalement répandue dans les régions rurales.¹⁴ D'après les indications fournies par un employé de l'*Albanian Helsinki Committee* en juillet 2016, la vendetta serait toutefois de nos jours également présente et pratiquée dans les zones urbaines, bien que le phénomène ait une origine rurale.¹⁵

Cas de vendetta au cours des dernières années. Selon les déclarations du 30 juin 2016 d'un employé du bureau de l'ombudsman albanais, les crimes liés à une vendetta ont diminué au cours des dernières années.¹⁶ L'USDOS relève toutefois des homicides engendrés par des crimes d'honneur et vendettas aussi durant l'année 2015.¹⁷ Selon les indications d'un employé de l'*Albanian Helsinki Committee*, le phénomène de la vendetta reste un problème en Albanie. Il n'existerait cependant aucune statistique officielle publique comptabilisant les personnes touchées. Il serait de surcroît difficile de distinguer les assassinats liés à une vendetta des autres meurtres, étant donné que les crimes d'honneur sont souvent associés à d'autres crimes tels

⁹ *Mediterranean Journal of Social Sciences*, Blood-Feud – Internally Displacing Because of Life Security Threat, Vol. 5, No. 4, mars 2014, p. 509-515: www.mcser.org/journal/index.php/mjss/article/download/2241/2227; European Centre for Minority Issues, Inclusion of Roma children in Albania's education system: rhetoric or reality?, septembre 2015, p. 13 note 29: www.ecmi.de/uploads/tx_ifpubdb/ECMI_Working_Paper_86.pdf.

¹⁰ Voir à ce sujet: Immigration and Refugee Board of Canada, Albania: Statistics on blood feuds; state protection and support services available to those affected by blood feuds, including whether individuals have been prosecuted for blood feud-related crimes (2010-2015) [ALB105255.E], 10 septembre 2015, p. 1-2: www.ecoi.net/local_link/312559/450710_de.html; Refugee Documentation Centre (Ireland), Information on the prevalence of blood feuds in Albania and the ability of the State to protect citizens who are threatened by families involved in blood feuds, 28 août 2015: www.ecoi.net/file_upload/1930_1452609879_q19959-albania.pdf.

¹¹ Renseignements e-mail d'une coordinatrice de projet responsable pour l'Albanie d'*Operazione Colomba* du 6 juin 2016.

¹² *Reuters*, Albanian 'blood feuds' force families into isolation, 10 décembre 2013: <http://blogs.reuters.com/events/2013/12/10/albanian-blood-feuds-force-families-into-isolation/>.

¹³ *Mediterranean Journal of Social Sciences*, Blood-Feud – Internally Displacing Because of Life Security Threat, Vol. 5, No. 4, mars 2014, p. 510.

¹⁴ Renseignements e-mail d'un employé du bureau du médiateur (ombudsman) d'Albanie du 30 juin 2016.

¹⁵ Renseignements e-mail d'un employé de l'*Albanian Helsinki Committee* du 11 juillet 2016.

¹⁶ Renseignements e-mail d'un employé du bureau de l'ombudsman d'Albanie du 30 juin 2016.

¹⁷ USDOS – US Department of State: Country Report on Human Rights Practices 2015 – Albania, 13 avril 2016, p. 25: www.ecoi.net/local_link/322464/448239_en.html.

que le trafic de drogue ou la traite d'êtres humains.¹⁸ Selon des sources citées dans le rapport d'*IRB Canada*, il y a eu pendant les années 2011 à 2013 plus de vingt meurtres liés à des vendettas. L'*Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe* (OSCE) relève par ailleurs qu'en 2014 et rien que dans la région de Shkodar, 196 familles étaient impliquées dans des vendettas actives alors que 36 personnes de 14 familles auraient vécu en isolement en raison de vendettas.¹⁹ Un article du *Spiegel* de juin 2014 cite des estimations d'organisations non gouvernementales albanaises selon lesquelles en 2014, 1500 jeunes hommes auraient été contraints de vivre en isolement dans toute l'Albanie en raison de vendettas.²⁰

Hommes, femmes et enfants touchés par la vendetta. Traditionnellement, les femmes et les enfants étaient exclus de la vendetta. A l'heure actuelle, ces personnes peuvent néanmoins aussi être victimes de vendettas.²¹ Selon une employée d'*Operazione Colomba*, des personnes de tous âges et des deux sexes ont ainsi été affectées par le passé et sont encore touchées de nos jours.²² Des centaines d'enfants en Albanie se voient forcés, en raison de vendettas, de rester à la maison et par conséquent de renoncer à se rendre à l'école et à participer à la vie sociale et culturelle.²³

2 Protection

2.1 Lois et système judiciaire

Corruption au sein de la justice et de la police. Selon un rapport de l'USDOS du 13 avril 2016, les tribunaux albanais sont encore sujets à la corruption, à l'inefficacité, aux intimidations et aux ingérences politiques. Les audiences judiciaires ont lieu dans les bureaux des juges, ce qui démontre un manque de professionnalisme et provoque des opportunités de corruption. Ces facteurs conduisent à saper l'autorité du pouvoir judiciaire et contribuent à des décisions de justice controversées. La corruption est également répandue au sein de la police.²⁴ Selon l'*International Narcotics Control Strategy Report* (INCSR) de 2012, il est difficile de combattre la corruption en raison des bas salaires, de l'acceptation sociale des pots-de-vin ainsi que de l'existence de réseaux et relations sociales étroites en Albanie.²⁵ Selon les indications transmises en juin 2016 par Bernd Fischer, professeur d'histoire auprès de l'*Indiana University-*

¹⁸ Renseignement e-mail d'un employé de l'Albanian Helsinki Committee du 11 juillet 2016.

¹⁹ IRB – Immigration and Refugee Board of Canada, Albania: Statistics on blood feuds; state protection and support services available to those affected by blood feuds, including whether individuals have been prosecuted for blood feud-related crimes (2010-2015), 10 septembre 2015.

²⁰ Spiegel online, 'We'll Get You': An Albanian Boy's Life Ruined by Blood Feuds, 6 juin 2014: www.spiegel.de/international/world/blood-feuds-still-prevalent-in-albania-a-973498.html.

²¹ UNICEF The Netherlands; UNICEF Belgium; UNICEF Sweden, Child Notice Albania, juillet 2015, p. 71: www.ecoi.net/file_upload/90_1438754232_unicef-child-notice-albania-201507.pdf.

²² Renseignement e-mail d'une coordinatrice de projet pour l'Albanie d'Operazione Colomba du 6 juin 2016.

²³ Mediterranean Journal of Social Sciences, Blood-Feud – Internally Displacing Because of Life Security Threat, Vol. 5, No. 4, mars 2014, p. 509-515; Reuters, Albanian 'blood feuds' force families into isolation, 10 décembre 2013.

²⁴ USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2015 – Albania, 13 avril 2016, p. 9, p. 16.

²⁵ USDOS, 2012 International Narcotics Control Strategy Report, Volume I: Drug and Chemical Control, Country Reports – Afghanistan through Costa Rica, 7 mars 2012: www.state.gov/j/inl/rls/nrcrpt/2012/vol1/184098.htm#Albania.

Purdue University Fort Wayne, lequel effectue des recherches sur les Balkans occidentaux, l'état de droit n'est pas encore établi en Albanie. Par conséquent, la corruption et les relations familiales et claniques seraient beaucoup plus importantes que l'état de fait lui-même, lorsqu'il s'agit de la poursuite pénale d'une personne ou de la mise en œuvre d'une décision judiciaire.²⁶

D'après l'indice de perception de la corruption 2015 de *Transparency International*, l'Albanie occupe la 88^{ème} place de 168 pays.²⁷ Selon l'*Albanian Helsinki Committee*, il y a eu en 2015 des plaintes et des dénonciations de corruption au sein de la magistrature, du parquet ainsi que parmi les avocat-e-s. Le corps diplomatique accrédité en Albanie a aussi souligné, selon l'*Albanian Helsinki Committee*, la corruption très répandue dans le système judiciaire.²⁸

Bases légales concernant la vendetta. Le gouvernement albanais a intensifié ses efforts visant à réduire l'application du droit coutumier traditionnel, notamment en ce qui concerne la vendetta, dans le contexte de sa candidature pour l'adhésion à l'UE. En 2008, le code pénal albanais a donc été adapté, un homicide dans le contexte d'une vengeance ou d'une vendetta étant dorénavant puni de 20 ans de réclusion jusqu'à l'emprisonnement à vie.²⁹ Selon le rapport annuel sur la situation des droits humains en Albanie de 2014 de l'*US Department of State (USDOS)* du 25 juillet 2015, le gouvernement a encore durci la loi en 2013, en augmentant la peine minimale encourue de 20 ans à 30 ans de prison. En outre, la compétence juridique a été transférée des cours de district (*district courts*) aux tribunaux pour crimes graves (*serious crimes courts*).³⁰

Mise en œuvre insuffisante des lois et des décisions judiciaires. La mise en œuvre des bases légales reste cependant insuffisante. *Operazione Colomba* signale dans un rapport d'octobre 2014 relatif au phénomène de la vendetta que des membres de familles impliquées dans des vendettas se sont plaints que les auteurs de meurtres dans le cadre de vendettas ne seraient pas systématiquement condamnés.³¹ Un employé de l'*Albanian Helsinki Committee* relève dans un renseignement e-mail de juillet 2016 les chiffres du rapport annuel sur la criminalité du procureur général. Selon celui-ci, en 2015, trois accusés ont été reconnus coupables de «meurtre en raison de vendetta» (art. 78a du code pénal). En 2014, ce nombre était de quatre condamnations. Ces chiffres très bas dénotent l'inefficacité des autorités dans la lutte contre ce phénomène, y compris la police, les procureurs et les tribunaux.³² Selon un rapport du

²⁶ Renseignement e-mail de Bernd Fischer, professeur d'histoire auprès de l'Indiana University-Purdue University Fort Wayne, du 29 juin 2016.

²⁷ Transparency International, Corruption Perceptions Index 2015, 27 janvier 2016: www.transparency.org/cpi2015#results-table.

²⁸ Albanian Helsinki Committee, Report on the Situation of Respect for Human Rights in Albania for 2015, décembre 2015, p. 30-40: http://ahc.org.al/web/images/Raporte/AL/Report_on_the_human_rights.pdf.

²⁹ Renseignement de l'analyse-pays de l'OSAR, Albanien: Posttraumatische Belastungsstörung; Blutrache, 13 février 2013, p. 10-11.

³⁰ US Department of State (USDOS), Country Reports on Human Rights Practices for 2014 – Albania, 25 juin 2015, p. 3: www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2014humanrightsreport/index.htm#wrapper.

³¹ Operazione Colomba – Nonviolent Peace Corps, Descriptive Document on the Phenomenon of «Hakmarrja» and «Gjakmarrja» to Raise Awareness among Albanian and International Institutions, octobre 2014, p. 16-17: www.operazionecolomba.it/docs/Report_ENG.pdf.

³² Renseignement e-mail d'un employé de l'Albanian Helsinki Committee du 11 juillet 2016.

Rapporteur spécial de l'ONU sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires de 2013, les meurtres au nom d'une vendetta sont punis plus légèrement que ce que prescrit la législation.³³

Application du droit coutumier en raison du manque de confiance envers le système juridique moderne. En raison de la méfiance et d'expériences désabusées avec les forces de l'ordre, il paraît légitime pour de larges couches de la population en Albanie de résoudre les conflits en restauration de l'honneur en dehors du système judiciaire ordinaire. Les personnes interrogées par *Operazione Colomba* justifiaient leur approbation de la vendetta par le manque de confiance dans le système judiciaire étatique. Elles se référaient à des exemples d'auteurs ayant reçu, pour leurs actes liés à une vendetta, une peine plus clémente que ce à quoi on pouvait s'attendre conformément à la loi.³⁴ Selon les informations fournies par le professeur d'histoire Bernd Fischer, il existerait des cas où des parents de victimes ont déposé en justice à titre de témoin dans le but de provoquer la libération du meurtrier et de régler la situation de manière traditionnelle.³⁵ *Operazione Colomba* relève le cas de personnes qui, bien qu'elles aient purgé une longue peine d'emprisonnement pour meurtre dans le cadre d'une vendetta, ont été tuées après leur sortie de prison.³⁶

2.2 Protection par les autorités et la police

Mesures préventives et de protection insuffisantes. Selon le rapport d'avancement 2015 de la *Commission européenne*, le parlement albanais a adopté en mars 2015 une résolution et des recommandations réclamant la relance du Conseil de coordination relatif à la vendetta fondé en 2005 (*Coordination Council on Blood Feuds*)³⁷ ainsi que des programmes éducatifs et sociaux dans les régions rurales. Les procureurs et la police intensifieraient en outre leurs enquêtes et feraient plus souvent recours à la prévention de conflit.³⁸ Selon différentes sources, l'Etat albanais n'entreprend toutefois de loin pas assez pour protéger les personnes potentiellement impliquées dans une vendetta et poursuivre pénalement les auteurs. Les mesures préventives sont par ailleurs insuffisantes.³⁹ Le fait que des familles impliquées dans une vendetta vivent

³³ UN Human Rights Council, Report of the Special Rapporteur on extrajudicial, summary or arbitrary executions, Christof Heyns; Addendum; Follow-up to country recommendations: Albania [A/HRC/23/47/Add.4], 23 avril 2013, p. 6.

³⁴ Operazione Colomba – Nonviolent Peace Corps, Descriptive Document on the Phenomenon of «Hakmarrja» and «Gjakmarrja» to Raise Awareness among Albanian and International Institutions, octobre 2014, p. 16-17.

³⁵ Renseignement e-mail de Bernd Fischer, professeur d'histoire auprès de l'Indiana University-Purdue University Fort Wayne, du 29 juin 2016.

³⁶ Operazione Colomba – Nonviolent Peace Corps, Descriptive Document on the Phenomenon of «Hakmarrja» and «Gjakmarrja» to Raise Awareness among Albanian and International Institutions, octobre 2014, p. 16-17.

³⁷ La création du Conseil de coordination a été décrétée en 2005 avec l'adoption de la loi no 9389 «sur la mise en place et le fonctionnement du Conseil de coordination dans la lutte contre la vendetta». Celui-ci devait élaborer une stratégie nationale contre la vendetta et coordonner les activités des autorités dans ce domaine. La loi no 9389 n'a cependant jamais été mise en œuvre. Human Rights Council, Twenty-seventh session, Agenda item 6, Universal Periodic Review, Information presented by the Albanian People's Advocate (Ombudsman), A/HRC/27/NI/, 5 septembre 2014, p. 11; Immigration and Refugee Board of Canada, Issue Paper Albania Blood Feuds, mai 2008, p. 10.

³⁸ Progress-Rapport of 2015 of EC on Albania, 10 novembre 2015, p. 57: http://ec.europa.eu/enlargement/pdf/key_documents/2015/20151110_report_albania.pdf.

³⁹ USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2015 – Albania, 13 avril 2016, p. 25; Albanian Helsinki Committee, Report on the Situation of Respect for Human Rights in Albania for 2015, décembre 2015, p. 20; USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2014 – Albania, 25

isolées pour se protéger démontre l'absence ou l'insuffisance de protection effective proposée par l'Etat, selon les informations fournies dans un e-mail du 11 juillet 2016 par un employé de l'*Albanian Helsinki Committee*. La loi no 9389 «sur la mise en place et le fonctionnement du Conseil de coordination dans la lutte contre la vendetta» n'aurait toujours pas été mise en œuvre. Des programmes de prévention ne seraient pas menés dans toutes les régions où les vendettas sont répandues. De plus, il n'existerait pas d'informations complètes relatives aux programmes et organisations actives dans le domaine de la prévention de la vendetta et de la réconciliation des parties en conflit.⁴⁰

La police et la magistrature soit restent passives pour éviter de s'exposer à un danger, soit sont elles-mêmes impliquées dans des vendettas. Selon les informations fournies par le professeur d'histoire Bernd Fischer, l'ingérence dans une querelle familiale est très dangereuse pour les policières et les policiers. Pour cette raison, la police n'entreprendrait que rarement des démarches contre une vendetta. Des investigations ont montré que les fonctionnaires de police consignent en silence les dépositions liées à une vendetta, voire sont eux-mêmes impliqués, au lieu de protéger les victimes potentielles. Même les juges craignent, selon Bernd Fischer, d'être directement pris pour cible dans le cadre d'enquêtes relatives à un cas de vendetta.⁴¹

3 Impunité des fonctionnaires de l'Etat

Impunité des fonctionnaires gouvernementaux. Selon l'USDOS, l'impunité en Albanie restait un problème aussi en 2015. La poursuite pénale et surtout la condamnation de fonctionnaires ayant commis des abus est restée sporadique et inconsistante, à l'instar des années précédentes. Les fonctionnaires, les politiciens et les personnes ayant des puissants intérêts économiques ont pu échapper à des poursuites dans de nombreux cas.⁴² Selon le rapport annuel 2015/2016 d'*Amnesty International*, le parquet n'a par exemple pas estimé qu'il y avait une infraction pénale, s'agissant du refus de l'ancien directeur de la police d'Etat et de son suppléant d'exécuter un mandat d'arrêt à l'encontre de membres de la police d'Etat. Ces derniers sont accusés du meurtre de quatre manifestants en janvier 2011.⁴³

4 Alternative de protection interne

Alternative de protection interne pas garantie. Selon le renseignement d'un employé de l'*Albanian Helsinki Committee* de juillet 2016, son organisation ne constate

juin 2015, p. 3; Operazione Colomba – Nonviolent Peace Corps, Descriptive Document on the Phenomenon of "Hakmarrja" and "Gjakmarrja" to Raise Awareness among Albanian and International Institutions, octobre 2014, p. 17.

⁴⁰ Renseignements e-mail d'un employé de l'*Albanian Helsinki Committee* du 11 juillet 2016.

⁴¹ Renseignements e-mail de Bernd Fischer, professeur d'histoire auprès de l'Indiana University-Purdue University Fort Wayne, du 29 juin 2016; Renseignements de l'analyse-pays de l'OSAR, Albanien: Posttraumatische Belastungsstörung; Blutrache, 13 février 2013, p. 10-11.

⁴² USDOS, Country Reports on Human Rights Practices for 2015 – Albania, 13 avril 2016, p. 16.

⁴³ Amnesty International, Annual Report: Albania 2015/2016, 24 février 2016: www.amnesty.org/en/countries/europe-and-central-asia/albania/report-albania/.

pas de différences régionales concernant la protection par les autorités. Celle-ci présenterait les mêmes faiblesses partout. Par ailleurs, les personnes intéressées auraient facilement accès à des informations relatives au lieu de séjour d'une «victime potentielle», aussi parce que le pays est petit et qu'«on se connaît». ⁴⁴ Bernd Fischer estime également qu'un déplacement interne en Albanie pour une personne menacée de vendetta n'est pas une option viable, pour diverses raisons. Le pays est petit et comprend peu de zones urbaines pour y disparaître. Même dans les plus grandes villes telles que Tirana, les nouveaux arrivants emménagent habituellement dans un quartier dans lequel vivent déjà des personnes provenant de leur village ou de leur clan. Les plus grandes villes sont pour ainsi dire composées de quartiers «ethniques» où les familles préservent leurs relations de parenté avec leur lieu d'origine et leur clan patrilinéaire. Là-bas, tout le monde se connaît. En Albanie, les gens seraient en outre généralement très curieux et tenteraient de situer les nouveaux arrivants dans un contexte de relations sociales. Les normes de courtoisie prescrivent de se renseigner dès la première rencontre sur l'origine, les liens familiaux et les ami-e-s d'une personne. Pour toutes ces raisons, il est impossible, selon Fischer, de rester anonyme pour une durée indéfinie en Albanie. En outre, il n'est pas facile de manière générale de déménager dans une autre région. En Albanie, les maisons et les appartements sont achetés, et non loués. A cela s'ajoute la nécessité d'avoir une quantité suffisante d'argent liquide, étant donné la rareté des hypothèques et des comptes courants. ⁴⁵ Un rapport d'*Operazione Colomba* d'octobre 2014 relève aussi qu'un déménagement ou l'exil ne garantissent pas la sécurité pour les familles impliquées dans une vendetta. Même à l'étranger, il arrive régulièrement que des ressortissants albanais soient victimes de meurtres qui peuvent être liés à des vendettas: *Operazione Colomba* signale un cas en Belgique en 2013, deux en Italie en 2014, un en Suède en 2013 et un en Suisse en 2014. ⁴⁶

Vous trouverez les publications de l'OSAR sur l'Albanie et d'autres pays d'origine des réfugiés sous www.osar.ch/pays-dorigine.

L'Organisation suisse d'aide aux réfugiés OSAR s'engage pour que la Suisse respecte le droit à la protection contre les persécutions ancré dans la Convention de Genève relative au statut des réfugiés. Neutre sur le plan politique et confessionnel, l'OSAR est l'association faîtière nationale des organisations d'aide aux réfugiés. Son travail est financé par des mandats de la Confédération et par le soutien bénévole de particuliers, de fondations, de communes et de cantons.

L'OSAR-Newsletter vous informe des nouvelles publications. Inscription sous www.osar.ch/newsletter.

⁴⁴ Renseignement e-mail d'un employé de l'Albanian Helsinki Committee du 11 juillet 2016.

⁴⁵ Renseignement e-mail de Bernd Fischer, professeur d'histoire auprès de l'Indiana University-Purdue University Fort Wayne, du 29 juin 2016.

⁴⁶ *Operazione Colomba – Nonviolent Peace Corps, Descriptive Document on the Phenomenon of «Hakmarrja» and «Gjakmarrja» to Raise Awareness among Albanian and International Institutions*, octobre 2014, p. 6, 14.